

Courbevoie, le 23 avril 2019

ENERTIME SE FÉLICITE DE LA RATIFICATION DE LA LOI PACTE

ENERTIME (FR0011915339 - ALENE), leader français des machines thermodynamiques industrielles pour la transition énergétique se félicite de la ratification du Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises (loi PACTE) qui élargit le dispositif des certificats d'économie d'énergie (CEE) aux installations industrielles relevant du système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre (SEQE ou ETS).

Ces installations industrielles, qui représentent de l'ordre de 10% de la consommation énergétique française, disposent de vastes quantités d'énergie inexploitées à récupérer sous forme d'énergie de détente du gaz naturel qu'ils consomment ou provenant de la chaleur perdue dans leurs procédés. L'accès aux certificats d'économie d'énergie leur donnera les moyens de transformer cette énergie perdue en une ressource valorisable sur site et dans les réseaux de chaleur et de froid à proximité.

Gilles David, Président Directeur Général d'ENERTIME déclare « *La loi PACTE libère de grandes quantités d'énergie pour l'instant gaspillées et qui demain participeront à la production d'électricité, de chaleur et de froid sans impact sur l'effet de serre ni augmentation de la dépendance à l'énergie nucléaire. L'efficacité énergétique industrielle entre dans une nouvelle ère qui profitera aux industries françaises éργο-intensives, aux territoires dans lesquels elles sont ancrées et à leurs habitants. C'est aussi un formidable accélérateur de croissance pour la filière industrielle française de la valorisation des énergies fatales déjà fortement exportatrice et compétitive vis-à-vis de la concurrence mondiale avec la création d'emplois industriels qualifiés à la clé* ».

L'ouverture du dispositif CEE pour financer des installations d'efficacité énergétique dans les industries du verre, de l'acier, de l'aluminium, du ciment etc.. pourraient générer des milliards d'euros d'investissements en France par les industriels eux-mêmes ou via des sociétés de service en efficacité énergétique. Les systèmes ORC, Pompes à Chaleur industrielles ainsi que les systèmes de détente de gaz tels que ceux proposés par ENERTIME devraient en bénéficier.

À PROPOS D'ENERTIME

Créée en 2008, ENERTIME conçoit, développe et met en œuvre des machines thermodynamiques et des turbomachines pour l'efficacité énergétique industrielle et la production décentralisée d'énergie renouvelable.

Avec un portefeuille de technologies propriétaires diversifiées et des compétences techniques multidisciplinaires, ENERTIME accompagne ses Clients et Partenaires industriels dans la mise en œuvre de solutions industrielles complexes pour la production d'énergie thermique ou électrique. Les machines ORC de ENERTIME permettent de transformer de la chaleur en électricité, les Pompes à Chaleur produisent de la chaleur haute température avec de la chaleur plus basse température et de l'électricité. Les turbines de détente de gaz récupèrent l'énergie perdue dans les réseaux de distribution du gaz pour produire de l'électricité et du froid. Sur le marché ORC, ENERTIME est l'un des quatre principaux acteurs mondiaux et le seul français maîtrisant entièrement cette technologie de machines de forte puissance (1 MW et plus).

ENERTIME est le seul acteur combinant une offre ORC et une Offre Pompe à Chaleur HT°. Basée en Ile de France, ENERTIME regroupe 30 collaborateurs dont 16 ingénieurs.

ENERTIME est cotée sur le marché Euronext Growth. ISIN : FR0011915339 - Mnémo : ALENE. Plus d'informations sur www.enertime.com.

CONTACT ENERTIME

Gilles DAVID – PDG gilles.david@enertime.com

Sophie DUGUE- Office Manager sophie.dugue@enertime.com